

FAVORISER LES VACANCES ET LE TEMPS LIBRE

AIDE AU DÉPART EN VACANCES DES FAMILLES AVEC UN OU DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Cette aide s'adresse aux parents avec enfant(s) en situation de handicap et bénéficiaire(s) de l'AEEH, qui ont besoin de partir en vacances en familles, sans que le handicap soit un frein.

La Caf du Loiret a conventionné avec le réseau Passerelles (www.reseau-passarelles.org) afin qu'un accompagnement privilégié soit conjointement proposé.

Le réseau Passerelles oriente les familles vers des centres de vacances conventionnés qui offrent un logement adapté et un espace d'accueil et de prise en charge de l'ensemble de la fratrie, par une équipe professionnelle, sur leur lieu de vacances.

L'aide de la Caf est conditionnée à une durée de séjour de 8 jours (7 nuitées) ayant lieu pendant les vacances scolaires d'été.

BÉNÉFICIAIRES

Sont bénéficiaires les parents et leur(s) enfant(s) qui répondent au 31 janvier 2026 aux conditions suivantes :

- ▶ être famille allocataire de la Caf du Loiret, dont le quotient familial est inférieur ou égal à 2000 €
- ▶ avoir au moins un enfant bénéficiaire de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé, encore à la charge de ses parents et âgé de - de 20 ans

L'aide s'applique à l'ensemble de la famille.

La Caf informe les familles bénéficiaires de ce dispositif, en début d'année, et les oriente vers le réseau Passerelles.

MONTANT DE L'AIDE

L'aide correspond à la prise en charge de l'accompagnement de la famille par le réseau Passerelles, notamment :

- ▶ une aide à la réservation de l'hébergement adapté au handicap de l'enfant, avec mise à disposition de matériel médical si nécessaire
- ▶ une aide à la recherche de subventions complémentaires
- ▶ l'intervention d'une équipe professionnelle sur la base de 35 heures/semaine maximum de prise en charge de l'enfant pendant le séjour

Le montant plafond de cette aide est fixé à 1 800 euros par famille et versé directement au réseau Passerelles.

L'aide Vacaf AVF majorée de 10% sera mobilisée pour la prise en charge du coût de l'hébergement.

ORGANISATION DU PROJET

Le réseau Passerelles assure la préparation du séjour en lien étroit avec la famille (constitution du dossier, puis la réservation du séjour) et prépare l'accueil en fonction des besoins d'ordre médical.

Sur place, l'équipe de Passerelles, qui se compose d'un éducateur spécialisé et de deux animateurs, est à la disposition des familles pour prendre en charge l'enfant handicapé ou l'ensemble de la fratrie du lundi au vendredi, à répartir sur des journées complètes ou demi-journées, incluant ou non les temps de repas.

L'équipe peut également accompagner la famille lors des sorties ou activités à l'extérieur du centre de vacances, et proposer des temps d'aide dans la vie quotidienne de la famille.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Concernant le coût de l'hébergement, les modalités de paiement sont définies entre la famille et le réseau Passerelles.

Concernant le coût de l'accompagnement de la famille par le réseau Passerelles, la Caf verse une subvention annuelle de 1800€/famille ayant utilisé ce dispositif dans la limite de l'enveloppe budgétaire.

Les conditions de versement de l'aide sont encadrées par une convention de partenariat entre la Caf du Loiret et le réseau Passerelles.